

Règlement concours photos Semaine verte 2^{ème} Edition

THEME DU CONCOURS

- ✚ L'eau : une goutte, une flaque, une marre, une rivière, un fleuve et pourquoi pas celle de robinet....
(Aucune représentation humaine ne devra apparaître sur les photos).

CONDITION DE PARTICIPATION

- ✚ Le concours sera ouvert à toutes personnes physiques (enfants et adultes). Pour les mineurs une autorisation parentale obligatoire sera demandée (joint avec le bulletin d'inscription)
 - ✓ Sont exclus du concours :
 - Les photographes professionnels
 - Les membres du conseil municipal et personnel communal
- La participation au concours est gratuite.
- ✚ La photo doit être prise sur le territoire de la commune/CCMVR
Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du **5 juin au 30/08**
Toute candidature reçue hors délais ne pourra pas être prise en compte
Les photos seront montrées (grand écran) au public pendant le forum des associations.
Les résultats seront proclamés pendant la semaine verte.

MODALITES DE PARTICIPATION

- ✚ Chaque participant doit présenter et envoyer une photographie au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : franck.florin@ville-beauzac.fr
Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg » fichier
La résolution minimale de la photo devra être de 2000X3000 pixels en format JPG 300 Dpi
- ✚ Avec la photographie le participant joindra à son envoi le bulletin de participation dûment complété.
La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos.
- ✚ Chaque participant déclare et garantis être l'auteur de la photo proposée et par conséquent être titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de ladite photo. Il consent à ce titre à ce que sa photo puisse être exposée et/ou publiée **sur tout support de communication de la commune.**

JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

- ✚ Un jury sera composé sous la présidence de Monsieur le Maire et de 5 membres et aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme
- ✚ La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.
- ✚ Lors du forum des associations le public pourra voter pour sa photo préférée (photos enfant /adulte)
- ✚ Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.
- ✚ Les photographies seront jugées sur trois aspects :
 - ✓ Pertinence du sujet • Originalité • Technique et intérêt artistique
- ✚ L'organisateur se réserve le droit d'invalider une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toutes sortes sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.
- ✚ Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou bonnes mœurs.

PRIX ET RECOMPENSES

- ✚ Les lauréats seront récompensés comme suit :
Les 3 premiers des «3 catégories, seront récompensés
 - ✓ Prix « JEUNESSE » jusqu'à 17 ans
 - ✓ Prix du jury :
 - ✓ Prix de l'originalité
 - ✓ Prix du public vote au forum des associations (un seul lauréat)

Les photos ne pourront être primées qu'une seule fois

Les lauréats seront informés par téléphone ou par courriel.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom éventuel de la photo :

Lieu de prise de vue (obligatoire) :

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉL.

ADRESSE COURRIEL @

ANNEE DE NAISSANCE

JE SOUSSIGNÉ(E)) MONSIEUR (OU MADAME) (PRECISEZ LE NOM),

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITE DE BEAUZAC DU **5 juin au 30/08**
- JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT **ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS**
- AUTORISE LA VILLE DE BEAUZAC À UTILISER MA PHOTOGRAPHIE POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION ;

Fait à Beauzac le :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN ENFANT MINEUR AU CONCOURS PHOTOS 2021 ORGANISE PAR LA MUNICIPALITE DE BEAUZAC

JE SOUSSIGNE(E) MONSIEUR (OU MADAME) (PRECISEZ LE NOM),

DEMEURANT (INDIQUER L'ADRESSE)

ET AGISSANT EN QUALITE DE (PERE OU MERE),

AUTORISE MON FILS (OU MA FILLE) (PRECISEZ LE NOM)

ET DEMEURANT A LA MEME ADRESSE (OU UNE AUTRE SI ELLE EST DIFFERENTE)

- A PARTICIPER AU CONCOURS DE PHOTO ORGANISE PAR LA MUNICIPALITE DE BEAUZAC DU du **5 juin au 30/08**

JE CERTIFIE AVOIR L'AUTORITE PARENTALE SUR CET ENFANT ET L'AUTORISE APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET EN ACCEPTER LES CONDITIONS A PARTICIPER AU CONCOURS PHOTOS ORGANISE PAR LA MUNICIPALITE DE BEAUZAC

Fait à Beauzac le :

Signature du représentant légal :